

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le - 6 JUIL. 2021

ID : 056-215601626-20210630-DB20210633-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 30 juin 2021

KERDUELLIC – ACQUISITION DE LA PARCELLE BV 19

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Ludovic JEGO.

Absents :

Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Christine BARETTE

Présents : 28
Pouvoirs : 02
Absents : 03

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET FONCIER**

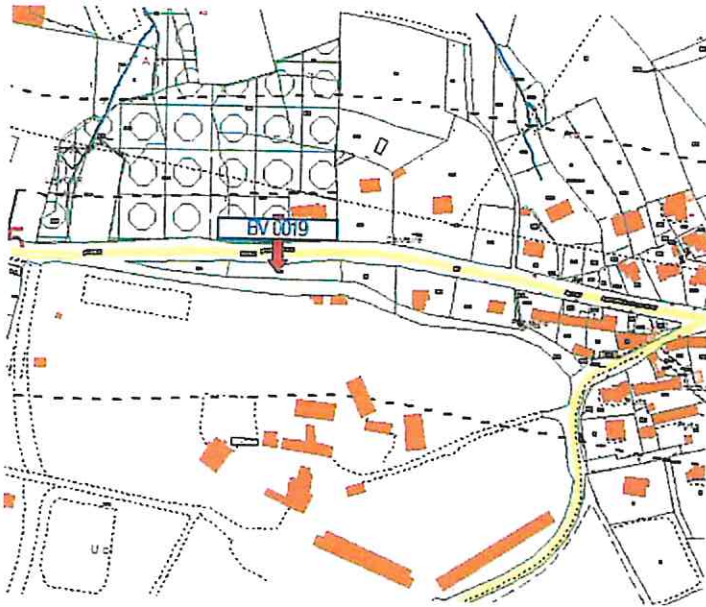
n°33

KERDUELLIC – ACQUISITION DE LA PARCELLE BV 19

Rapporteur : Cédric ORVOËN

Les propriétaires de la parcelle cadastrée BV 19 sise à Kerduellic ont proposé la cession à la commune.

Cette parcelle est classée en zone agricole et présente un intérêt pour la commune pour participer à la politique de plantation de la commune.



Les propriétaires ont proposé la vente au prix de la terre agricole 0,46€ le m² soit pour une surface cadastrale de 807 m², un prix d'acquisition de 371 euros.

Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2241-1 et suivants;

Vu l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 16 juin 2021 ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » en date du 17 juin 2021 ;

Vu le rapport présenté en conseil municipal ;

Considérant l'intérêt de cette acquisition pour la politique de plantation de la collectivité ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le - 6 JUIL. 2021

ID : 056-215601626-20210630-DB20210633-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle BV 19 au prix de 0,46€ le m², les frais d'acte seront à la charge de la commune ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire